



Assemblée générale

Distr. générale
5 mai 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Points 13, 19 et 115 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Développement durable

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Lettre datée du 28 avril 2015, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Canada, du Pérou et de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom des Gouvernements du Pérou, du Canada et de la République de Corée, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé des principaux éléments à prendre en compte dans la formulation de recommandations (voir annexe). Ce document résulte d'une manifestation mondiale intitulée « Dialogue mondial sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 : suivi participatif aux fins de l'application du principe de responsabilité », organisée par les pays susmentionnés les 12 et 13 mars 2015 à Lima.

Le document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015 insistait sur le fait que ledit programme devait être inclusif et centré sur les populations. Faisant suite à cette recommandation, l'ONU a lancé une deuxième phase de consultations mondiales en 2014 afin de déterminer comment aborder les « moyens de mise en œuvre » dans le nouveau cadre mondial. Une série de dialogues a été engagée, notamment sur les thèmes ci-après : Adaptation du programme pour l'après-2015 aux réalités locales; Appui au renforcement des capacités et à la mise en place d'institutions efficaces; Suivi participatif aux fins de l'application du principe de responsabilité; Partenariats avec la société civile; Mobilisation du secteur privé et Culture et développement.

Les Gouvernements du Pérou, du Canada et de la République de Corée ont dirigé conjointement la consultation internationale sur le thème « suivi participatif aux fins de l'application du principe de responsabilité ». Neuf pays ont organisé des consultations nationales sur cette question, à savoir l'Albanie, le Bangladesh, le



Guatemala, le Kosovo, le Monténégro, le Pérou, la Thaïlande, le Vietnam, et la Zambie. Ces consultations comprenaient des dialogues aux niveaux local et national avec entre autres des décideurs, des universitaires ainsi que des représentants de la société civile, des communautés, des femmes, des populations autochtones, des minorités et des enfants. Les résultats de ces consultations ont été divulgués à Lima et ont permis de rappeler les nombreux exemples positifs de mécanismes de contrôle participatif appliqués dans le monde.

Nous tenons à vous faire savoir que nos gouvernements respectifs communiqueront également le « résumé » aux facilitateurs des négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après 2015 lors des préparatifs de la session de négociations de mai qui aura lieu sur le thème « Suivi et évaluation », ainsi qu'au Président du Conseil économique et social, afin de préparer le Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra en juin et juillet.

Les Gouvernements du Canada, de la République de Corée et du Pérou vous seraient reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et le « résumé » ci-joint comme document de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre des points 13, 19 et 115 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Canada
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Guillermo E. **Rishchynski**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Gustavo **Meza-Cuadra**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Oh Joon**

**Annexe à la lettre datée du 28 avril 2015 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
du Canada, du Pérou et de la République de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Dialogue mondial sur la mise en œuvre du programme
de développement pour l'après-2015 : suivi participatif
aux fins de l'application du principe de responsabilité**

**Résumé des principaux éléments à prendre en compte
dans la formulation de recommandations**

I. Généralités

L'un des mandats confiés à l'Organisation des Nations Unies par ses États Membres consiste à encourager un dialogue ouvert sur le programme de développement pour l'après-2015. Le document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du programme de développement pour l'après-2015 a insisté sur le fait que le programme devait être sans exclusive et centré sur les populations et il a conduit à une série de consultations avec différentes parties prenantes. L'une de ces consultations, coparrainée par les gouvernements du Pérou, du Canada et de la République de Corée, portait sur le suivi participatif aux fins de l'application du principe de responsabilité (suivi participatif).

La manifestation mondiale qui s'est tenue à Lima les 12 et 13 mars 2015 a été l'aboutissement du processus consultatif initié un an plus tôt. Elle visait à mettre en avant des exemples de bonnes pratiques du suivi participatif, en particulier au niveau des pays, et à faciliter le dialogue sur ce thème entre les États participants. Les résultats des consultations nationales, les expériences^a et les éléments concrets recueillis par le biais d'initiatives régionales et mondiales ont été communiqués à cette occasion. Cette manifestation a permis de valider les résultats et de formuler des recommandations pour l'avenir du suivi participatif dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 (en particulier en ce qui concerne le 17^e objectif de développement durable). Cette réunion a rassemblé des représentants de gouvernements, de la société civile et des médias, ainsi que l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

Les États Membres réclament de plus en plus des propositions concrètes sur la manière de garantir l'efficacité de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Les débats sont de plus en plus centrés sur les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable. La création d'un mécanisme de suivi et de contrôle dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable est considérée comme étant l'un des éléments essentiels permettant d'assurer l'application du principe de responsabilisation dans l'exécution du programme.

^a L'Albanie, le Bangladesh, le Guatemala, le Kosovo, le Monténégro, le Pérou, la Thaïlande, le Viet Nam et la Zambie ont mené des consultations nationales sur le suivi participatif et d'autres pays ont échangé leurs données d'expérience sur le sujet.

II. Introduction

L'un des enjeux majeurs du suivi participatif consiste à déterminer la meilleure manière d'adapter le programme de développement pour l'après-2015 aux situations complexes et diverses auxquelles les populations sont confrontées dans leur vie quotidienne. La mise en place d'une stratégie de suivi participatif qui repose sur les principes des droits de l'homme, dans le respect des engagements nationaux et internationaux, devrait être envisagée pour soutenir efficacement la bonne application du nouveau programme et son cadre de suivi et de contrôle.

Le suivi participatif renforce les moyens d'action des populations dans le processus de développement pour leur permettre d'ordonner leurs priorités et d'être plus impliquées dans les décisions qui affectent leur vie. Il fournit également des moyens pour que leurs représentants assument la responsabilité de la bonne exécution de leurs obligations tant dans le secteur public que privé. Outre qu'il présente un intérêt particulier pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le suivi participatif peut également fournir des informations concrètes dans les processus de prise de décisions fondés sur des données factuelles aux niveaux local, national et mondial.

Le suivi participatif encourage la collaboration responsable entre les populations et leur gouvernement et peut favoriser l'inclusion sociale et l'égalité, en particulier de ceux dont la voix n'est pas entendue et des groupes victimes d'exclusion. Ces efforts auront plus d'impact si les gouvernements encouragent et promeuvent la participation de leurs citoyens, en particulier celle des plus pauvres et des exclus.

Il est indispensable que l'élaboration des politiques, l'établissement des budgets et l'utilisation des fonds publics se fassent en toute transparence pour renforcer la confiance du public et accroître sa participation utile et éclairée à ces processus. La participation et la transparence contribuent à la gestion efficace des dépenses, ce qui permet d'améliorer les résultats, mais la transparence seule ne suffit pas, il faut également que le principe de responsabilité soit appliqué. Le suivi participatif doit constituer une composante explicite des moyens de mise en œuvre et des mécanismes de suivi et de contrôle des objectifs de développement durable.

III. Principaux éléments à prendre en compte dans la formulation de recommandations issues du processus consultatif

Le développement durable doit être principalement axé sur les populations. La participation des populations et les processus de développement centrés sur celles-ci devraient donc être au cœur de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Chacun, en tant que titulaire de droits, doit être associé au suivi participatif aux fins de l'application du principe de responsabilité. C'est particulièrement crucial pour renforcer le rôle et l'influence des femmes, ainsi que des groupes qui sont souvent exclus de ces processus, notamment les enfants, les jeunes, les minorités, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes vivant dans la pauvreté. Lorsque les populations sont impliquées, on obtient de meilleurs résultats et l'application du principe de responsabilité donne

lieu à une meilleure allocation des ressources et à de meilleurs résultats en matière de développement durable.

- Le suivi participatif contribue directement au renforcement des droits de l'homme. Il appuie les processus de développement, les résultats de la mise en œuvre de ce suivi sont l'œuvre des titulaires de droits et toutes les parties prenantes s'unissent pour atteindre les buts et objectifs. Il permet également la prise de décisions plus éclairées en matière de développement qui se traduit par des programmes et des initiatives plus efficaces, efficients et qui donnent de meilleurs résultats.
- Le suivi participatif doit s'appuyer sur un environnement propice à : la transparence de l'administration; une surveillance étroite et une transparence complète des institutions; de solides stratégies nationales appuyant les mécanismes et les pratiques participatives en faveur de la diversité culturelle; et des politiques visant à promouvoir une culture de la participation dans tous les groupes sociaux.
- Il y a lieu d'impliquer la société civile dans l'élaboration des politiques et dans les décisions budgétaires pour la planification et la mise en œuvre au niveau national des objectifs de développement durable. Cela favorise la bonne gestion, la formation de consensus et le renforcement de la confiance entre les autorités et la société, et permet la coordination des efforts qu'elles fournissent en matière de suivi et d'application du principe de responsabilité.
- L'un des moyens de mise en œuvre efficace des objectifs de développement durable consiste à contrôler les allocations et les dépenses budgétaires des États. Dans le même ordre d'idées, le contrôle des dépenses, la transparence, la communication de l'information et l'audit sont essentiels pour faire en sorte que suffisamment de ressources soient allouées au programme de développement pour l'après-2015 et que ses objectifs soient atteints.
- La mise en œuvre des objectifs de développement durable exigera la mobilisation de ressources supplémentaires pour répondre aux besoins des secteurs prioritaires dont le sous-financement a des conséquences particulièrement graves pour les pauvres. Par conséquent, le financement du développement est capital pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et l'application des stratégies de suivi participatif. Il est nécessaire de mettre en place des systèmes budgétaires et des mécanismes d'application du principe de responsabilité qui soient transparents, ouverts et de nature à garantir la pleine participation des citoyens.
- Les solutions de développement au niveau local et les bonnes pratiques participatives devraient être appliquées à plus grande échelle lorsqu'il y a lieu, et occuper une place plus importante dans le programme de développement pour l'après-2015. Les consultations nationales sur le suivi participatif ont également montré qu'il fallait adapter les pratiques locales efficaces avant de les appliquer à l'échelle nationale, et, à l'inverse, aménager les expériences nationales avant de les appliquer au niveau local.
- Une plus grande marge de manœuvre devrait être accordée aux organisations de la société civile et aux organisations locales – organisations de défense des droits des femmes et des enfants et groupes de tous âges – pour leur permettre de participer véritablement à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à

l'évaluation du programme de développement pour l'après-2015. Il est particulièrement important de renforcer le rôle et l'influence des femmes, des enfants et des groupes d'exclus dans les mécanismes de suivi et d'application du principe de responsabilité.

- Lorsqu'ils sont dirigés par les populations, les mécanismes de suivi peuvent donner un nouvel élan et une nouvelle direction aux activités d'application du principe de responsabilité et faire émerger de nouveaux points de vue et de nouvelles idées sur les stratégies qui fonctionnent, les endroits où elles sont appliquées et les raisons de leur efficacité et, le cas échéant, sur les mesures à prendre pour les réorienter. L'utilisation des technologies informatiques et des communications dans les mécanismes de participation doit être encouragée, en particulier en vue de faire participer les groupes les plus marginalisés aux activités de suivi et d'application du principe de responsabilité.
- Le programme de développement pour l'après-2015 exige que les citoyens aient accès aux informations pertinentes présentées dans une langue qu'ils comprennent et sous un format qu'ils puissent utiliser. Par conséquent, pour assurer le suivi participatif, il est nécessaire de disposer de données transparentes, actualisées et pertinentes, y compris des informations budgétaires qui soient ventilées par sexe, âge, revenu, zone géographique et autres facteurs d'inégalité, ces données étant nécessaires à l'évaluation des progrès à l'échelle supranationale. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les investissements dans les capacités statistiques nationales. Les données administratives, telles que les registres et statistiques de l'état civil, jouent un rôle essentiel dans le renforcement des activités de suivi et d'application du principe de responsabilité au niveau national, parce qu'elles étayent les analyses démographiques et contribuent au suivi des résultats et à l'établissement de rapports afférents à un certain nombre de secteurs.
- Les médias et autres moyens de communication peuvent être des partenaires précieux pour les gouvernements et les acteurs de la société civile en vue d'encourager la participation, la transparence et l'application du principe de responsabilité dans le domaine du développement, dans la mesure où leur vocation à informer et sensibiliser la population peut s'appliquer aux initiatives en faveur du suivi participatif.